



Assemblée de l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine

Samedi 14 novembre par visioconférence

La Diversité des Ministères

L'Assemblée de l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL) s'est réunie samedi 14 novembre par visioconférence autour du thème de la Diversification des ministères.

La mutation dans laquelle sont engagées les Églises depuis plusieurs années a pour conséquence un changement de paradigme en termes de ministère. Si traditionnellement l'Église a longtemps distingué deux groupes - les pasteurs et les laïques –, un nouveau corps de ministres salariés vient à présent les compléter.

Plusieurs nouveaux ministères se sont en effet développés ces dernières années : **Aumôniers (sanitaire, médico-social, prison, aux Armées, de lycée, universitaires,...), diacres (en service social), prédicateurs·trices laïques, assistant·es pastoraux, animateurs·trices communautaires (musicien·nes d'Église, animateurs·trices jeunesse...), évangélistes...** Le rayonnement de l'Église est en effet l'affaire de tous.

Pour accompagner ce changement et susciter de nouvelles vocations, l'UEPAL a souhaité définir un cadre. L'assemblée réunie a ainsi revu et validé un texte d'orientation relatif aux nouveaux ministères présentés lors de l'Assemblée de l'Union en mai 2019. Cette redistribution des rôles permet de rappeler l'attachement des Églises protestantes au sacerdoce universel, mais également aux missions « que Dieu confie à son Église », selon la terminologie des textes de la Communion des Églises Protestantes en Europe (CEPE) :

- Célébrer et rendre grâce (Leiturgia)
- Rassembler et édifier la communauté (Koinonia)
- Servir afin de donner corps à l'Amour de Dieu (Diaconia)
- Annoncer et témoigner l'Évangile, en dialogue avec notre temps (Martyria – Kerygma)

Les pasteur·es portent le « ministère de la Parole et des sacrements », un ministère d'unité qui répond à l'ensemble de ces quatre missions ; ils sont reconnus et ordonnés par l'Union. Les autres ministères, cités précédemment, ont une mission particulière ; ils sont reconnus par l'Union.

Ces ministères particuliers s'exercent en lien avec les pasteur·es et sous la responsabilité d'un·e pasteur·e, ou d'un·e autre responsable, défini selon les situations.

Afin de veiller à la qualité de leur formation et à une cohérence ecclésiologique, quatre commissions différentes ont la charge de discerner ces ministères et de valider les compétences des personnes concernées, selon leur domaine : la Commission Des Ministères (CDM), le jury du service des prédicateurs·trices laïques et la commission diaconale, ainsi que le Groupe d'Examen des candidatures de l'Aumônerie des Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux (AESMS).

→ Pour y voir encore plus clair, [retrouvez la synthèse du règlement en schémas](#)

Dans la continuité de la validation de ce règlement, l'Assemblée a également validé une [mise à jour du texte instituant Commission des Ministères de l'UEPAL et les modalités de délivrance du Certificat d'Aptitude aux Fonctions Pastorales](#). Elle a élu trois nouveaux membres de cette Commission :

- Pasteur Amaury Charras, pasteur à Illkirch-Graffenstaden (Inspection luthérienne de Dorlisheim)
- Dr Claire Lauffenburger, Belmont (Inspection luthérienne de Dorlisheim)
- M. Jean-Pierre Michel, Eckwersheim (Inspection luthérienne de Brumath)

Les autres membres de la commission sont les suivants :

- Mme Michèle Elles, Strasbourg (Inspection luthérienne de Strasbourg), présidente de la commission
- Pasteure Anne-Sophie Hahn, pasteure à Barr (Inspection luthérienne de Dorlisheim) et vice-présidente de la commission
- M. Daniel Burgmeier, Horbourg-Wihr (Inspection luthérienne de Colmar)
- Pasteur Michel Heinrich, pasteur à Molsheim (Inspection luthérienne de Dorlisheim)
- Professeure Régine Hunziker-Rodewald, à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg
- Mme Martine Lorber, Otterstahl (Inspection luthérienne de Bouxwiller)

Contacts presse :

Colette Schrodi, responsable de la communication : communication@uepal.fr